GR. Toepassing van artikel 8 van het Reglement van inwendige orde van de gemeenteraad. Voorstel van motie ingediend door Mw TAJMOUT, Y., Gemeentraadslid, betreffende de versterking van het winterplan ter gunst van daklozen in Anderlecht.

Y. TAJMOUT :
À la suite de l'interpellation que j'avais introduite concernant les propos d'un membre du Conseil communal affirmant dans un autre hémicycle que *« la majorité des pédophiles sont blancs, comme la plupart d'entre vous ici qui êtes blancs »*, je souhaite savoir pourquoi cette interpellation a été rejetée. Je n'ai reçu aucun justificatif à ce jour.

Monsieur le Président :
Je pensais que cela avait suffisamment été justifié. Les propos tenus par un Conseiller communal, et en l'occurrence une question formulée spécifiquement pour viser l'expression personnelle d'un autre membre du Conseil, n'ont pas à être débattus ici, puisqu'une interpellation a pour objet d'interroger le Collège. De surcroît, la rédaction de votre texte ne permettait pas d'enclencher de véritables réactions à l'égard de l'exécutif.

Y. TAJMOUT :
Peut-être que je me trompe mais le mois dernier, Monsieur Akremi avait fait exactement la même chose concernant Madame Gori !

Monsieur le Président :
Cette intervention précédente avait eu lieu sous forme de question d'actualité, j'avais d'ailleurs indiqué à l'époque que je m'opposais à cette démarche qui n'avait aucun sens. Malheureusement, dans le tumulte et la confusion du moment, le débat avait été forcé, ce que je déplore encore aujourd'hui. C'est bien pour cela que je le réaffirme : il y a des règles de procédures claires, et ces règles doivent s'appliquer. A chaque fois qu'on essaie de forcer les choses, je pense qu'on piétine la démocratie. Si vous aviez souhaité introduire un débat sur de telles questions, il aurait fallu formuler votre interpellation autrement car, en l'état, elle n'était tout simplement pas recevable. Nous devons opérer des arbitrages et ce travail n'est pas aisé, surtout pour éviter de retomber dans le tumulte et les contestations que nous avons connus il y a un instant.

Y. TAJMOUT :
J'en viens au fond de ma motion. La période hivernale représente un risque dramatique et immédiat pour les personnes vivant à la rue. Anderlecht dispose déjà d'acteurs de terrain remarquablement engagés, notamment « Douche Flux », ainsi que des services du CPAS et de tout le secteur associatif qui accompagnent quotidiennement les sans-abris.

L'objectif de cette motion n'est évidemment pas de remplacer les dispositifs existants mais de mieux les soutenir et de renforcer leur coordination à l'approche et pendant les périodes de grand froid. Anticiper avant l'hiver, c'est éviter que chaque situation critique ne se transforme en urgence vitale.

C'est pourquoi le Conseil communal demande au Collège de :

- Renforcer la coordination durant l'hiver entre la Commune, le CPAS, « Douche Flux » et les autres acteurs spécialisés dans l'aide aux sans-abris.
- Veiller à ce que les services communaux et les travailleurs de terrain disposent d'informations claires et actualisées afin d'orienter rapidement les personnes vers des structures d'accueil adaptées.

- Examiner en concertation avec le terrain les besoins supplémentaires qui ne manqueraient pas d'apparaître lors des vagues de grand froid et d'identifier les réponses concrètes que la Commune peut apporter dans le cadre strict de ses compétences.
- Porter une attention particulière aux publics les plus vulnérables, notamment les femmes seules, les familles, les personnes âgées et les personnes malades.

Comme vous le savez, c'est une cause qui m'est particulièrement chère : anticiper a toujours valu mieux que de devoir agir dans l'urgence.

P. POLANCO :
Le PTB votera positivement cette motion. Mieux coordonner la Commune, le CPAS, « Douche Flux » et les associations, faire circuler l'information et porter une attention particulière aux femmes seules, aux familles, aux personnes âgées ou malades... j'imagine que personne ici n'est contre.

Soyons parfaitement honnêtes, on demande ici de coordonner, d'informer et d'examiner mais, d'un autre côté, on a asséché les moyens ; on ne réchauffe personne avec une simple réunion de coordination ! Pendant qu'on discute ici de soutenir les acteurs de terrain, le Gouvernement leur a coupé les vivres. En 2025, le financement fédéral du plan « Grand Froid » dans les grandes villes a été supprimé, sans même consulter les régions ni les CPAS. Ensuite, ce sont les subsides de participation sociale des CPAS qui ont sauté : plus de 15 millions d'euros par an volatilisés depuis janvier. Avec la limitation des allocations de chômage, ce sont des milliers de personnes supplémentaires qui vont frapper à la porte de nos CPAS, déjà au bord de l'asphyxie.

On peut coordonner autant qu'on veut, si les structures n'ont plus les moyens matériels de travailler, cette motion restera un simple vœu pieux. C'est pourquoi, pour répondre à Monsieur D'Agro : oui, ce qui se passe au niveau fédéral a un impact direct et destructeur sur notre Commune et sur nos habitants.

Nous votons donc pour cette motion, mais nous demandons que le Conseil ait le courage d'aller plus loin, de dire haut et fort au Gouvernement que ces coupes budgétaires mettent des vies en danger, et d'exiger que l'argent revienne là où il est vital.

Monsieur le Bourgmestre :
La question de la prise en charge des sans-abris en période hivernale, comme le reste de l'année, est un enjeu fondamental car il s'agit avant tout d'une question de dignité humaine. Je vous rejoins pleinement sur l'importance d'une présence coordonnée sur le terrain pour répondre à l'urgence.

J'ajouterai également, comme l'a souligné Madame Polanco, la nécessité de solutions structurelles pour éviter que des personnes se retrouvent à la rue, même si cela ne figure pas explicitement dans votre proposition, ce qui pourra faire l'objet d'un débat ultérieur.

Au niveau communal, cette collaboration de terrain est déjà une réalité quotidienne. Nos services de prévention, nos services sociaux, le CPAS et les acteurs associatifs spécialisés se connaissent parfaitement, dialoguent en continu et travaillent en excellente intelligence. Concrètement, nous activons chaque année notre propre plan hiver de novembre à mars, marqué par :
- Un renforcement des maraudes sociales pour assurer une présence humaine, distribuer des boissons chaudes et des denrées de première nécessité, mais surtout maintenir le lien social.

- L'ouverture, dès décembre via notre service « Affaires sociales », de cafétarias réservées aux personnes en errance, offrant un lieu chauffé en journée et de la soupe.

Notre Commune continuera à prendre toute sa part dans le cadre strict de ses compétences, en renforçant sa présence physique dans les rues, en ouvrant des infrastructures de proximité en journée et en restant un partenaire disponible pour l'ensemble des acteurs associatifs et régionaux.

Quant à votre motion, elle formule des principes généraux auxquels tout le monde peut souscrire, je pense donc qu'elle fera l'objet d'un vote unanime au sein de notre Conseil. J'émettrai simplement une remarque de forme : je trouve un peu particulier de citer nommément un partenaire associatif en particulier car il y en a beaucoup d'autres, je ne voudrais pas qu'ils se sentent exclus ou vexés de ne pas figurer dans le texte, mais c'est une simple réflexion personnelle. Sur le fond, le projet recueille notre adhésion à tous.